

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/161

INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE DE DUNKERQUE
INAUGURATION DES LOCAUX DE L'ADMR

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la demande faite par M. Alain KOCH, président de l'ADMR de Watten,
concernant l'inauguration des bureaux de l'ADMR au 22 rue de Dunkerque le jeudi 26 juin 2025,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité
des usagers et faciliter le bon déroulement de la manifestation,

ARRÊTE

Art 1 : Le stationnement sera interdit devant le 22 rue de Dunkerque le jeudi 26 juin 2025 de 09h00 à 19h00.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. Alain KOCH
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 23/06/2025
Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.